

## Introduction

Si la Ligue de l'enseignement évoque ponctuellement l'islam dans ses débats et délibérations avant les années 1980, elle n'y fait référence qu'en tant que religion extérieure à la métropole, soulevant des enjeux propres aux colonies françaises ou à des pays du Proche et du Moyen-Orient<sup>1</sup>. La pérennisation de la présence musulmane en France, consécutive aux lois de 1975 sur le regroupement familial, entraîne l'intégration de l'islam aux interrogations menées par la Ligue sur la laïcité. Ces questionnements autour de la valeur fondatrice de la Ligue de l'enseignement émergent dès la fin des années 1970<sup>2</sup>, mais il faut attendre le Congrès de Lille de 1986 et sa résolution finale, pour que l'islam soit inclus dans les actions et réflexions du mouvement. Cette résolution souligne que « *l'islam, de par la proximité de pays islamiques et par sa qualité de seconde religion de France, nécessite des études approfondies et sereines* »<sup>3</sup>. Elle évoque plus largement la question de l'intégration : « *Il faut étudier les moyens d'être à la fois universels et attentifs aux différences, de respecter les droits des individus comme ceux des communautés à fondement culturel, de reconnaître la citoyenneté au-delà de la nationalité* »<sup>4</sup>. L'intégration de l'islam aux champs d'analyse du mouvement suscita globalement le consensus au sein des militants. Trois arguments peuvent l'expliquer. D'une part, « l'affaire du voile » de Creil de 1989 permit à l'islam d'entrer dans le champ scolaire, lieu privilégié des actions du mouvement. Sa légitimité à s'emparer de cette question ne put plus être contestée, à l'extérieur, comme à l'intérieur de l'organisation. Elle confirma également pour la Ligue la nécessité, la pertinence et l'opportunité d'associer islam et laïcité dans ses politiques, alors que cette question devenait un enjeu national<sup>5</sup>. D'autre part, la Ligue n'a pas tant pour adversaire la religion, que les cléricaux. Or l'islam ne dispose pas de clergé à proprement parler. Enfin, le mouvement s'ouvrit à la même époque au dialogue avec les religions, dorénavant appréhendées comme des faits culturels.

Les débats relatifs à l'intégration de la communauté musulmane en France s'inscrivirent pour leur part dans la continuité des réflexions et campagnes menées sur la pluralité culturelle et linguistique. Celles-ci permirent à la Ligue de disposer de premiers outils de réflexion sur les

---

<sup>1</sup>Citons, entre autres exemples, l'allocution de M. Cothureau, délégué de Fédération, prononcée au Congrès de Rouen de 1964 : « *Vous me permettez à mes collègues d'un pays de l'autre côté de la Méditerranée, où l'on ne peut quand même pas faire de la libre pensée, ni de l'anti-cléricisme, parce que c'est en terre d'Islam* » ; ou encore celle de Georges Dot, délégué de la Fédération du Maroc, au Congrès de Metz de 1980 : « *J'ai ressenti ce rapport comme essentiellement orienté vers l'Europe. Je sais quelles sont les préoccupations hexagonales actuellement concernant l'Europe, [...] mais qu'il me soit permis, venant de l'extérieur de l'hexagone, de vous dire que nos préoccupations sont plus larges et que nous avons, nous tendance à regarder vers l'Afrique. [...] Qui parle de l'Afrique parle en même temps de l'islam. C'est un sujet qui est certainement connu depuis deux ou trois ans, mais sachez que l'Afrique traverse actuellement un passage de son histoire où l'existence de la Nation-Etat implique en même temps – tout au moins pour le Nord de l'Afrique, mais avec une extension vers l'Afrique Noire – une relation avec l'Islam* ».

<sup>2</sup>C'est en effet à partir de 1978 que le conseil d'administration souligne la nécessité « *d'élargir et d'actualiser [sa] réflexion sur la laïcité* » (Ligue de l'enseignement (1978). Il réitère ce souhait l'année suivante, en insistant sur l'impératif de « *réagir contre la tendance de nos associations à limiter le concept de la laïcité au phénomène de l'école* », de « *réagir sur les conditions d'une autre action de défense et de production du service public par l'étude à entreprendre sur la laïcité* » (Ligue de l'enseignement (1979).

<sup>3</sup>Cinquième orientation de la résolution.

<sup>4</sup>Résolution de Congrès 1986, huitième orientation.

<sup>5</sup>Les comptes-rendus des conseils d'administration du mouvement illustrent la place centrale désormais accordée à cette question : s'ils ne font que rarement mention de l'islam avant 1990, les réunions de cette même année reprennent ce terme à quatorze reprises. Aucune occurrence du mot islam, voile ou musulman dans les comptes-rendus des réunions du Conseil d'administration et du Bureau en 1987, 1988, 1989. En 1990, le mot islam est utilisé à quatorze reprises, le terme musulman(e) à deux reprises, le mot foulard à une reprise. Guy Gauthier confirme d'ailleurs cette date comme tournant pour la prise en compte de l'islam au sein de la Ligue de l'enseignement : « *l'irruption de l'islam, à partir de 1990 surtout, a conduit à l'émergence d'un nouveau concept, mêlant ethnicité et religion : la « laïcité plurielle »* (Guy Gauthier, à paraître).

questions identitaires, bien qu'il existe une différence de nature entre diversité régionale et diversité issue de l'immigration. La transition entre ces deux thématiques s'observe au milieu des années 1980 : une enquête réalisée auprès de l'ensemble du mouvement sur la laïcité, préalablement au Congrès de 1986 montra en ce sens que si certaines fédérations abordaient toujours la question du droit des minorités au seul prisme de la question régionale, d'autres, plus nombreuses, insistaient sur la question du droit à la différence, appréciée en termes d'origine ethnique, de religion, de philosophie<sup>6</sup>. La transition paraît achevée en 1990, lorsque la Ligue intégra à la laïcité le « pluralisme des cultures, dans un espace où le national et l'international s'interpénètrent, et en favorisant les politiques d'intégration »<sup>7</sup>. Les assises de la « laïcité plurielle » organisées en décembre 1990 en furent la concrétisation.

Nous questionnerons dans cette intervention les diverses étapes de la politique menée par la Ligue sur l'islam puis analyserons le contenu des propos et les prises de position du mouvement sur cette thématique et sur celle de l'intégration des populations issues de l'immigration, principalement celle de la communauté musulmane.

## **I. Les trois temps de la politique de la Ligue à l'égard de l'islam**

Les actions entreprises par la Ligue peuvent se décliner en trois périodes. Une première période, intitulée « l'accroissement des connaissances de la Ligue sur l'islam », s'étend de la moitié des années 1980 jusqu'en 1997-1998. Le deuxième temps consiste en une phase plus opérationnelle et politique et court jusqu'au début des années 2000. La troisième étape se caractérise par un recentrage de l'action de la Ligue sur son mouvement et un renouvellement de la politique de la Ligue sur l'islam, face aux nombreuses critiques internes à l'organisation quant à la gestion de cet enjeu. Nous supposons ici que 2015 achèvera cette phase.

### **A. Du milieu des années 1980 jusqu'en 1997/98 : l'accroissement des connaissances de la Ligue sur l'islam**

L'intérêt de la Ligue pour l'islam se traduit dans un premier temps par la volonté d'accroître les connaissances du mouvement sur le sujet. La Ligue ne s'était jusqu'alors que partiellement confrontée aux problématiques qu'il soulevait. Son action était orientée depuis son origine par la lutte contre le cléricalisme, catholique, et par son ancrage autour des activités péri- et post-scolaires, de l'éducation populaire. Les militants comme les responsables de l'organisation n'ont alors que peu de connaissances de l'islam. Pierre Tournemire le confirme lors de la journée des grands témoins organisée en avril 2014 : « il y a eu un premier temps où effectivement jusqu'en 1998, on ne connaissait rien ! [...] On découvrait, on a fait de l'empirisme le plus total avec toutes les erreurs que cela peu [entraîner] ». De même, le Cercle Condorcet de Paris, cercle de réflexion fondé par la Ligue, évoque dans son rapport de 1989 une première approche « prudente » et « embarrassée ». Il s'inquiète de « l'ignorance généralisée, au moins de la France et sans doute de l'Europe occidentale, à l'égard de l'islam et des phénomènes qui, de près ou de loin, sont nécessaires à sa compréhension »<sup>8</sup>.

Pour accroître ses connaissances, la Ligue de l'enseignement mobilisa dans un premier temps des universitaires. Elle sollicita leur expertise lors de colloques organisés à partir de 1986, parfois consacrés exclusivement à la question de l'islam. Des exemples, parmi d'autres, de ces manifestations scientifiques : le colloque « laïcité 2000 » proposant entre autres un éclairage sur

---

<sup>6</sup>Le droit à la différence ne restait à cette époque que modestement liée à la laïcité, puisque seules 30% des réponses à l'enquête menée reliaient ces deux valeurs. Enquête menée par la Ligue de l'enseignement sur « laïcité 86 ». La synthèse de cette enquête a été réalisée par Anne-Marie Franchi (Anne-Marie Franchi, 1986).

<sup>7</sup>Ligue de l'enseignement, propos repris dans *Le Monde* du 4 décembre 1990 (l'auteur de cette déclaration n'est pas précisé).

<sup>8</sup>Citation extraite du rapport du groupe de travail « phénomènes religieux », intitulé *Phénomènes religieux aujourd'hui et la laïcité* (Jean Baubérot & Henri Dieuzede (1989), p.30). Le rapport poursuit : « Cette ignorance n'est pas seulement sensible dans le public en général et les médias de masse qui sont à peu près sa seule source d'information. Les départements d'études islamiques des universités sont insuffisants, mais en plus isolés par rapport aux disciplines avec lesquelles il pourrait y avoir collaboration. », *ibid.*p.30.

« l'islam en France, problème musulman ou problème français ? », le colloque « islam et laïcité » de 1988 ou encore en 1992, le colloque itinérant « du royaume de Grenade à l'avenir du monde méditerranéen »<sup>9</sup>.

La Ligue souhaita diffuser les connaissances acquises lors de ces débats ou lors de collaboration avec des institutions spécialistes de la question à l'ensemble de son mouvement. Elle organisa à cette fin, conjointement avec l'Institut du Monde Arabe et l'Université de Paris VII, des stages d'études au cours des années 1990-1991. Ils visaient à assurer une initiation à la connaissance de l'islam et des migrations, aux enjeux de la pluralité culturelle, à l'humanisme musulman et étaient destinés à des animateurs et fonctionnaires en contacts avec les populations musulmanes. Un projet de diplôme universitaire avec les Universités Paris VII et Paris Nord fut lancé en 1990<sup>10</sup>. Des publications à destination du mouvement et de la société dans son ensemble furent proposées sur ces mêmes thématiques. En 1986, l'ouvrage *Laïcité en miroir*, fondé sur des échanges entre Guy Gauthier, ancien responsable du service culturel de la Ligue, et vingt-trois spécialistes de la laïcité, accordait déjà une place à l'islam. En 1990, le mouvement publia un dossier documentaire consacré à cette question, en l'ouvrant à la thématique de l'immigration : *Immigration, islam, le problème des représentations*. De même, en mai 1990, la revue de la Ligue *Pourquoi* publia un numéro intitulé « l'islam, un nouvel enjeu » à 150 000 exemplaires<sup>11</sup>.

Dans un second temps, la recherche d'une connaissance plus précise de l'islam favorisa une collaboration avec des représentants de la communauté musulmane. La Ligue fonda à cette fin en 1997 une commission, intitulée dans un premier temps « islam et laïcité »<sup>12</sup>. En effet, comme le souligne Michel Morineau, « jusqu'à cette époque, la Ligue parlait de l'Islam sans jamais vraiment rencontrer les musulmans de France! Avec qui parler d'ailleurs ? Les réseaux n'étaient pas très visibles, ni forcément bien constitués et nous n'avions aucun relais, à l'époque, avec les associations que les musulmans avaient commencé à créer à partir de 1984 »<sup>13</sup>. La commission regroupa à la fois des responsables de la Ligue de l'enseignement, des représentants de la communauté catholique, juive, protestante et musulmane. L'objectif consistait dans un premier temps à constituer une instance de réflexion susceptible de dépasser les tensions qui divisaient la société française depuis l'« affaire du voile » de 1989<sup>14</sup>. Les quatre premières réunions de la commission visèrent à préciser les connaissances sur l'islam : cadre de la laïcité juridique, relations islam et laïcité, entre autres.

Durant cette première période, la Ligue souhaita gagner en visibilité en proposant une approche nouvelle de l'islam, en tentant surtout de dépasser le débat national qui se focalisait sur la question du voile. Ainsi, alors que la France célébrait en 1992 le 500<sup>e</sup> anniversaire de la conquête de l'Amérique par les Européens, la Ligue privilégia la chute du royaume de Grenade qui se produisit la même année, en 1492. Cette commémoration fut l'occasion d'analyser les relations des sociétés européennes et de l'islam à la lumière de cette histoire commune. Les organisateurs souhaitaient

---

<sup>9</sup>De nombreux autres colloques furent organisés sur cette thématique : un colloque organisé avec le *Nouvel Obs* dans la continuité de la question du voile en 1989, les assises de la laïcité plurielle en 1990, le colloque international « Méditerranée, terres de rencontre » de 1991, le colloque portant sur « la mémoire et l'enseignement de la guerre d'Algérie » organisé en 1992, etc.

<sup>10</sup>Une session de formation franco-tunisienne est prévue au printemps 1991 à Kairouan en Tunisie, associant universitaires, animateurs, acteurs et responsables sociaux et politiques. Ce cycle de formation prit finalement fin, en raison notamment du coût financier de celui-ci et du départ de la Ligue de François Coursin.

<sup>11</sup>Ligue de l'enseignement (1990). De nombreux actes de colloques sortent des presses à la même époque alors que le mensuel de l'organisation *Les idées en mouvement*, émet en 1998 un supplément sur la laïcité avec un chapitre consacré à « la nouvelle donne religieuse : mutation du catholicisme, émergence de l'islam ».

<sup>12</sup>La commission s'appelle « islam et laïcité » dans un premier temps puis les deux termes s'inversent à partir de l'été 1998. Lorsque la Ligue met un terme à cette commission et que certains de ses membres décident de continuer à se réunir sous l'égide de la Ligue des droits de l'homme, l'appellation d'origine est reprise.

<sup>13</sup>Michel Morineau (2008), p.81.

<sup>14</sup>Le courrier de lancement de la commission précise : « Les différentes « affaires » depuis 1989 (voile, cimetières, viande, représentation...) tendent à crispier l'atmosphère et empêchent une analyse sereine et circonstanciée de l'enjeu de cette nouvelle présence. [...] La constitution d'une plate-forme de réflexions et de débats, sans aucune autre ambition, nous paraît être de première importance aujourd'hui. » (Michel Morineau (1997).

favoriser la coexistence des diverses cultures du bassin méditerranéen et, comme première manifestation de cette velléité d'échange, la conférence se déroula sur chaque rive, de Toulouse à Montpellier, en passant par Grenade, Tunis et Carthage. La même ambition anima la Ligue lorsqu'elle décida d'organiser la même année une rencontre sportive et culturelle de la jeunesse méditerranéenne, regroupant des jeunes des pays riverains de la Méditerranée.

## **B. De 1997/98 au début des années 2000 : de la réflexion à l'action militante**

Une seconde phase s'ouvrit à partir de la fin des années 1990. L'objectif était désormais de « *déboucher sur une production de thèses et de propositions à adresser aux responsables politiques français et à toutes les institutions concernées par les questions que nous étudions* »<sup>15</sup>. Ce changement fut perceptible dans les thématiques proposées à l'étude par la commission laïcité et islam, dont l'ordre des termes s'inversa alors. Les réunions abordèrent dès lors des questions très pratiques : les mosquées, la formation des imams, l'enseignement sur les religions dans l'école de la République, etc. Des experts furent invités à présenter leurs travaux, Monsieur Hamon, conseiller municipal de Rennes sur la question des Mosquées, ou encore Messieurs Godart et Billon, conseillers auprès du Ministre de l'Intérieur, sur la création d'un institut des Hautes études islamiques. Le premier rapport d'étape de la commission se conclua par un ensemble de propositions, qui traduisaient une fois encore cette orientation nouvelle de la Ligue. Malgré tout, ces propositions restaient relativement modestes, surtout peu développées, donc difficilement exploitables. Elles s'articulaient autour du triptyque « groupe de réflexion, module de formation, centre national de ressources documentaires ». Une seconde publication, datée de décembre 2000, avança des propositions plus approfondies, axées autour de la question de l'intégration. Elles insistaient notamment sur la nécessité de réduire « *le fossé entre l'égalité de droit et l'inégalité de fait* »<sup>16</sup>, de « *concilier unité politique et diversité culturelle* »<sup>17</sup>. La publication s'accompagna d'articles de membres de la commission<sup>18</sup>, sur des problématiques qui restent centrales aujourd'hui : « *entreprise, islam et discriminations* », « *les médias et l'islam* », ou encore « *l'islamisme et les droits de la femme* ».

Cette période qui se veut plus opératoire visait également à accompagner les associations, les acteurs directement confrontés aux questions posées par l'islam dans leur difficulté à traiter et à répondre à celles-ci. Cette revendication émana d'ailleurs en partie des fédérations qui se trouvaient pour certaines démunies face aux demandes de leurs adhérents. Ainsi, lors de l'Assemblée générale de Clermont-Ferrand de 1995, plusieurs fédérations constatèrent qu'« *on nous assure d'une part d'une fermeté, nos principes sont réaffirmés (et cela tout le monde l'approuve), mais d'autre part, sur la question du voile, la réponse reste encore floue ou tout au moins pas encore assez travaillée pour l'ensemble de nos camarades. Même si c'est une question de droit (et cela on en est tout à fait convaincu), on se demande comment on pourra aider les collègues enseignants et les chefs d'établissements ?* »<sup>19</sup>. Fidèle à ses activités traditionnelles, la Ligue considéra que les problèmes soulevés par le pluralisme culturel pouvaient se résoudre par l'éducation, par la diffusion des connaissances, par un travail pédagogique. Cependant, plus que des outils concrets susceptibles de répondre aux difficultés rencontrées par les Fédérations, le Confédéral proposa des supports de réflexion. Diverses journées furent organisées à cette fin, axées autour des questions de l'islam en France (approches culturelle et sociologique) et de la laïcité (approches cette fois historique et juridique)<sup>20</sup>.

La Ligue fut régulièrement consultée par le pouvoir politique pendant cette seconde période, à deux titres. D'une part, le ministère de l'Intérieur souhaita rencontrer les responsables du

---

<sup>15</sup> Extrait du courrier adressé aux membres de la Commission « laïcité et islam » par Michel Morineau et Pierre Tournemire, daté du 26 août 1997.

<sup>16</sup> Ligue de l'enseignement (2000), p.13.

<sup>17</sup> Ligue de l'enseignement (2000), p.14.

<sup>18</sup> Articles d'Ahmad Jaballah, Tariq Ramadan, Chérif Ferjani, Jaqueline Costa Lascoux, Michel Caron, Alain Gresh, Farouk Mardam Bey.

<sup>19</sup> Martine Chougny (1995).

<sup>20</sup> Ligue de l'enseignement (2000), p.6.

mouvement<sup>21</sup>, non au sujet des réflexions menées par la Ligue sur l'islam, mais en raison de la présence de Tariq Ramadan au sein de la commission islam-laïcité, présence qui préoccupait le ministère. D'autre part, la Ligue de l'enseignement fut consultée par le pouvoir politique étant l'un des principaux interlocuteurs de la société civile concernant la laïcité. Elle fut ainsi auditionnée par la Commission Stasi, en 2003.

### C. Du début des années 2000 à 2015 : une nécessaire évolution de l'approche de la Ligue face à la multiplication des critiques internes

Une troisième phase de la politique de la Ligue à l'égard de l'islam s'amorça à partir du début des années 2000. Le mouvement mit alors fin aux diverses commissions de réflexion sur l'islam, l'intégration, la diversité culturelle. Il ne s'agissait pas pour autant d'ignorer ces enjeux. Leur traitement par le mouvement évolua simplement.

Le début des années 2000 s'amorça par une première remise en cause de la politique menée par le mouvement. En effet, le choix d'inviter Tariq Ramadan au sein de la commission « laïcité et islam » ne faisait pas l'unanimité auprès des Fédérations, d'autant que la majeure partie des autres représentants de la communauté musulmane de la commission étaient des personnalités proches de celui-ci<sup>22</sup>. Les critiques se multiplièrent. L'ouverture de la commission à de nouveaux membres<sup>23</sup> aux horizons plus divers, à la fin de l'année 1998, ne suffit pas à apaiser la situation. La méthode de travail de la commission soulevait elle-même les contestations de membres de celle-ci: compte-rendu du colloque de novembre 1998 non publié, ensemble des débats menés qui n'étaient pas toujours repris dans les comptes-rendus des séances<sup>24</sup>. La nouvelle présidente de la Ligue de l'enseignement, Jacqueline Costa Lascoux, accepta de prendre ses fonctions à la condition d'une évolution radicale de la composition de la commission et du fonctionnement de celle-ci. Il fut décidé de mettre un terme aux réunions et réflexions menées depuis trois années. L'autre difficulté posée par cette commission, comme par le groupe de travail « citoyens dans leur diversité », était qu'ils émanaient du Confédéral et ne parvenaient pas à se diffuser à l'ensemble du mouvement<sup>25</sup>. En

---

<sup>21</sup>La première rencontre réunit Pierre Tournemire, chargé des questions relatives à l'islam à la Ligue, Rogers Lesgards, Président du mouvement, Didier Motchane, conseiller technique de Jean-Pierre Chevènement chargé des questions relatives à l'islam et Philippe Barret, autre conseiller du ministère. Michel Morineau participe à la seconde réunion, en présence cette fois de Didier Motchane et d'Alain Billon également conseiller de Jean-Pierre Chevènement sur l'islam.

<sup>22</sup>Les représentants de la communauté musulmane à la commission étaient Malika Belgherbi, proche de Tariq Ramadan ; Soheib Bencheick, représentant de la Grande Mosquée de Paris (il quitta rapidement la commission, en partie en raison de ses désaccords avec Tariq Ramadan, également en raison de tensions relatives à la nouvelle Mosquée de Montpellier, qui en tant qu'association musulmane dépendait de la Mosquée de Paris. S. Bencheick n'aurait pas souhaité s'expliquer sur le sujet avec les autres musulmans de la commission) ; Didier-Ali Bourg, proche de Tariq Ramadan, de la Fédération des musulmans de France ; Al Halim Herbert, conseiller politique de Tariq Ramadan ; Fouad Imarraïne, membre de l'association des Jeunes musulmans de France, très proche de Tariq Ramadan ; Ahmad Jaballah, représentant de l'UOIF ; Larbi Kechat, indépendant ; Yamine Makri, membre des Jeunes musulmans de France de Lyon et fidèle de Tariq Ramadan.

Notons que même au sein du Confédéral, les positions de Tariq Ramadan interrogent. En attestent les propos de Jacqueline Costa-Lascoux lors de la journée des grands témoins de la Ligue organisée en avril 2014, ainsi que le corpus documentaire constitué sur Tariq Ramadan par l'un des responsables du mouvement.

<sup>23</sup>Le rapport d'étape de novembre 1998 fait mention d'Abdelkrim Farid, Bistolfi Robert, Bourg Didier Ali, Bozzo Anne, Dollé Nathalie, Herbert Abd Al Halim, Poulat Emile, Roman Joël, Victor Olga comme nouveaux membres de la commission. Les comptes-rendus des réunions de la commission postérieurs cette date attestent également la présence de Jocelyne Cesari, Michel Soret, Sahid Ali, Patrice Rolland, Cherifi Hanifa, Henri Colombani, Louis Astre, Farouk Mardam Bey, Jean-Louis Herbert, entre autres.

<sup>24</sup>Voir à ce titre la lettre adressée par Louis Astre à Jean-Marc Roirant et Pierre Tournemire en date du 5 janvier 2000.

<sup>25</sup>Pierre Tournemire a insisté sur cette question lors de la journée des grands témoins organisée en 2014. Ses propos concernent la commission laïcité et islam mais pourraient finalement s'appliquer aux deux autres groupes de travail réunis par la suite sur ces thématiques : « *il n'y avait pas de relais dans les départements. Quelques soient les efforts que l'on avait faits, il n'y avait aucun contact sur le terrain, ou très très peu. Quelques colloques [étaient] organisés, mais c'était en général dans quelques fédérations et c'était souvent très critiqué par d'autres. Il n'y a jamais eu une démarche forte des fédérations pour s'impliquer. Or les travaux que l'on avait faits n'avaient de sens que justement s'ils étaient relayés sur le terrain. Comme cela relève de problèmes de mentalités, de problèmes culturels, il fallait qu'il y ait une action sur le terrain* » (Tournemire, 2014).

outre, certaines fédérations n'étaient tout simplement pas réellement concernées par la question de l'islam<sup>26</sup>.

La fin des diverses commissions et groupes de réflexion correspondit également au départ de diverses personnalités qui portaient ces thématiques au sein de la Ligue. Michel Morineau fut appelé à prendre sa retraite. Jacqueline Costa-Lascoux fut pour sa part écartée de la présidence de la Ligue. Enfin, Akli Mellouli, chargé de mission de la Ligue sur la question de l'islam, quitta ses fonctions en 2002. En outre, les réflexions du mouvement laïque se portèrent sur des questions considérées comme plus urgentes, telles que l'Europe, l'économie sociale et solidaire, ce qui lui permit d'éviter un certain nombre de débats internes sur la question. « *Un sujet pousse l'autre* »<sup>27</sup>, rappelle Pierre Tournemire alors que Michel Morineau souligne que la Ligue « *casse les jouets aussi vite qu'elle les construit* »<sup>28</sup>. Des questions budgétaires entrèrent aussi en ligne de compte, le mouvement ne pouvant financer l'ensemble des projets souhaités.

Les responsables de la Ligue n'oublièrent pas pour autant ces problématiques. Ils avancèrent des propositions cette fois très concrètes à destination de ses militants. La Ligue mit ainsi en ligne, à partir de 2007 et conjointement avec les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) et les Francas (mouvement d'éducation populaire créé en 1944) le site « la laïcité à l'usage des éducateurs ». Il s'agissait de fournir des réponses aux questions que peuvent se poser les animateurs dans l'exercice de leurs fonctions, au quotidien. Le site ne concerne pas exclusivement l'islam, mais de nombreux développements y sont liés, en raison des problématiques nouvelles que cette religion peut poser aux associations. Les questions évoquées concernent les pratiques religieuses, les signes et tenues vestimentaires, la nourriture, la contestation des activités, etc. La publication en mai 2013 d'un fascicule intitulé « la laïcité en centres de vacances » s'inscrit dans une démarche similaire.

La Ligue resta un interlocuteur du gouvernement et du Parlement sur les questions de laïcité. Elle ne chercha cependant plus réellement à devancer ou animer le débat d'idées ou à devenir un acteur central de la société civile sur la question de l'islam, comme cela pouvait être le cas à partir des années 1990. Elle fut auditionnée par la « commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics » en 2006, participa la même année au Haut Conseil pour l'intégration pour sa réflexion sur une « charte de la laïcité ». Le mouvement devint parallèlement relativement absent des médias, pour qui la position de la Ligue de l'enseignement paraît souvent peu claire, donc difficile à relayer.

Cette troisième phase s'achève actuellement, avec pour rupture les attentats de janvier 2015. Les questions du vivre-ensemble, de la citoyenneté sont davantage mises en avant par le mouvement. Il ne s'agit pas de centrer les analyses sur l'islam, la Ligue dénonce au contraire les amalgames qui assimilent la pratique de cette religion aux combats menés par certains groupes extrémistes. La Ligue encourage au contraire une prise en charge globale de la problématique, en associant enjeux sociaux, économiques, éducatifs, culturels. Elle songe à créer un nouveau groupe de réflexion sur ces thématiques, en s'assurant cette fois de bons relais sur le terrain. La Ligue cherche à ce titre à travailler plus étroitement avec des associations de quartier. Des rencontres ont été menées à cette fin depuis le début de l'année 2015. Elle fait également renaître la politique qu'elle a menée durant les années 1970, sur la nécessaire redéfinition d'une politique de la ville, limitant, si elle ne peut les supprimer, les inégalités territoriales.

## **II. L'islam : approches juridique et philosophico-politique défendues par la Ligue**

---

<sup>26</sup>La Ligue de l'enseignement a en outre subi des pressions du ministère de l'Intérieur pour mettre fin à cette commission. Si certains membres de la commission ont souligné l'influence du ministère dans la fin de la commission (citons par exemple Adbelaziz Chaambi : « *« j'ai énormément apprécié l'initiative de la Ligue de l'enseignement lorsqu'elle a lancé la commission « Islam et laïcité » qui a fait un travail considérable. Mais là encore qui est intervenu pour mettre un terme à cela ? Cela a été mal vu par certains décideurs politiques.* »), il apparaît que ce ne fut pas le cas, le Confédéral de la Ligue niant pour sa part tout ordre en ce sens de la place Beauvau. Le ministère aurait tout à fait pu empêcher les réunions de cette commission dès le début de celle-ci, ce qu'il ne fit pas.

<sup>27</sup>Pierre Tournemire (2015).

<sup>28</sup>Michel Morineau (2013).

La Ligue aborde la question de l'islam sous deux aspects. Le premier est exclusivement juridique et s'interroge sur l'islam, écrit avec un *i* minuscule, donc en tant que religion. Le second appréhende cette fois l'Islam écrit avec un *I* majuscule, évoquant alors une civilisation. L'approche est ici philosophico-politique, elle questionne l'intégration de la communauté musulmane, même si cette thématique est rapidement élargie à la diversité des populations issues de l'immigration de façon plus générale, afin d'éviter toute ethnicisation du débat<sup>29</sup>.

### **A. Islam et laïcité : une première analyse juridique**

L'une des premières interrogations de la Ligue sur l'islam fut sa compatibilité avec la laïcité, du point de vue du droit. La démarche ne se veut pas neutre, comme le souligne cette interrogation de Jean-Louis Rollot en 1991 : « *Comment faire comprendre qu'une reconnaissance de l'islam en France, comme ce fut le cas en 1905 avec d'autres religions, participe de la laïcité ?* »<sup>30</sup>.

La question de la compatibilité de l'islam et de la laïcité d'un point de vue juridique méritait d'être posée, et ce à plusieurs titres. D'une part, parce qu'il n'existe pas de distinction entre sphère spirituelle et sphère temporelle dans l'Islam<sup>31</sup>. D'autre part, parce que dans une partie des pays à majorité musulmane, l'Etat, l'autorité sont soumis à la loi islamique. Cette tradition n'est pas propre à la montée de l'islamisme depuis la fin des années 1970 : les institutions étatiques de l'islam médiéval étaient elles-aussi « *déterminées par les exigences socio-religieuses de la vie de la communauté : les imams et prédicateurs [étaient] nécessaires à la direction de la prière, les agents du fisc à la perception des impôts canoniques, les cadis au bon exercice de la justice et leurs agents à la régularité des actes sociaux (mariages, testaments, etc.)* »<sup>32</sup>, comme le rappela Pierre Guichard, professeur à l'Université Lyon II, lors de son allocution au colloque Grenade – 1492. Ainsi, l'islam ne pourrait-il se fondre dans le modèle de séparation Etat-religions propre à la France.

La question inverse peut se poser : la laïcité française, telle qu'établie par la loi de 1905, est-elle en mesure de régir les rapports Etat-islam ? Si l'islam ne fut certes pas absent des débats préalables au vote de la loi de 1905, ceux-ci n'évoquèrent que « *quatre cultes « reconnus » dans le cadre ou à la suite du Concordat (catholicisme, culte réformé, culte luthérien, religion juive), [cultes qui] épuisaient l'essentiel des manifestations possibles de la croyance* »<sup>33</sup>. L'islam était la religion du peuple colonisé (notamment de l'Algérie qui comptait plus de 4,7 millions de musulmans), peuple colonisé qui ne pouvait s'apparenter aux citoyens français. Si quelques Algériens purent acquérir ce statut, ils le firent souvent au prix d'une renonciation à leur religion. Il n'existait donc pas de reconnaissance juridique de l'islam, même si l'Etat opérait un contrôle de cette religion<sup>34</sup>.

La Ligue de l'enseignement souhaita dépasser ce double débat qui tendait à rendre incompatible l'islam et la laïcité. Si la révision de la loi de 1905 fut un temps envisagée par quelques universitaires proches du mouvement<sup>35</sup>, la Ligue de l'enseignement rejeta finalement cette option, constatant que cette loi pouvait parfaitement régir les rapports Etat/islam et n'avait donc pas besoin d'être modifiée<sup>36</sup>. Elle mûrit cette réflexion lors des débats menés au sein de la commission

---

<sup>29</sup>Cette évolution d'une approche intégrant la seule question de l'islam à une seconde englobant l'ensemble des enjeux relatifs à l'intégration des populations issues de l'immigration est perceptible dans les dénominations prises par les commissions successives de la Ligue traitant de cette question. La Commission islam et laïcité cesse de se réunir sous l'égide de la Ligue à partir de l'été de l'année 2000. D'autres commissions ou groupes de travail lui succèdent : le « comité national laïcité, citoyenneté, intégration », dont la première réunion eut lieu en octobre 2000 ou encore le groupe de travail « citoyens dans la diversité », réuni à partir de mars 2002. L'islam disparaît des dénominations. En outre, la Ligue intègre dans ses réflexions la question des mentalités, souhaitant favoriser une meilleure compréhension de l'islam en France.

<sup>30</sup>Jean-Louis Rollot (1991), p.8.

<sup>31</sup>Marc Gaborieau et Malika Zeghal (2004).

<sup>32</sup>Pierre Guichard (1993), p.30.

<sup>33</sup>Jean-Michel Ducomte (2012), p.128.

<sup>34</sup>Contrôle opéré grâce à son financement selon Alain Boyer. L'auteur parle d'un financement à hauteur de 450 000 francs (Alain Boyer (2006), p.709).

<sup>35</sup>Voir à ce titre la contribution de Jean Baubérot, dans la revue *Panoramiques* (1991), p. 26.

<sup>36</sup>Guy Gauthier considère par exemple dans sa contribution à la revue *Panoramiques* : « *la loi de 1905, à l'occasion de*

« islam et laïcité », qui étudièrent à la fois la question des mosquées, celle des imams, de la nourriture hallal, de l'abattage rituel, de la tenue vestimentaire. Toutes ces thématiques pouvaient être appréhendées et encadrées par la loi de 1905, tout en respectant les principes et le culte musulmans.

La Ligue insista parallèlement sur la diversité de l'islam. Elle chercha à valoriser un islam libéral, capable de dépasser l'inconciliabilité supposée entre l'Islam et la séparation des sphères spirituelle et temporelle. Jacqueline Costa-Lascoux le précisa lors de la journée des grands témoins d'avril 2014 : « *et ça, c'était un pari. On va [...] amener progressivement à ce que Mohammed Arkoun appelait de ses vœux, Soheib Bencheikh aussi, un islam pourrait-on dire éclairé, un islam acceptant la laïcité, etc.* »<sup>37</sup>. Les travaux du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement furent fidèles à cette démarche. En atteste la thématique choisie pour sa publication, *Les cahiers laïques*, dans son numéro de décembre 2000 : « l'islam libéral ». Christian Lochon, membre du Cercle et spécialiste du Proche et Moyen-Orient, y développa deux points susceptibles de nourrir les positions de la Ligue, à contre-courant de nombreux présupposés : d'une part, « *la séparation du politique et du religieux s'est effectuée très vite, dès les premiers temps de l'Islam. Ainsi les califes ommeyyades ont délégué à des clercs spécialisés la gestion des affaires religieuses ; les califes abbassides ont nommé des sultans provenant des milieux des mercenaires turcs pour gérer le pouvoir politique, se faisant reléguer dans un domaine religieux ; les sultans ottomans feront de même en créant un corps d'oulémas seuls compétents dans la jurisprudence, l'état-civil, voire le code civil, dûment soumis à la charia* ». Son texte faisait d'autre part référence à trois écoles de pensée dans l'Islam, dont l'une s'avère proche d'une conception laïque. « *La laïcité n'est pas le monopole de la civilisation occidental-chrétienne, [et, citant Georges Corm], « les principes essentiels de l'Islam (la diversité créée des individus) ont un contenu libérateur et constituent l'essence de la laïcité* ». Cette laïcité implique la notion de neutralisation de l'Etat dans les affaires religieuses, mais non la marginalisation de la religion dans la vie sociale. En tout cas, « *c'est le principe de laïcité qui protège les minorités* »<sup>38</sup>.

Finalement la Ligue s'attarda assez peu sur la question de la compatibilité entre islam et laïcité du point de vue juridique, celle-ci s'imposant rapidement comme évidente. D'une approche juridique, le mouvement évolua alors vers des questionnements portant sur les représentations, les mentalités, la culture. De l'islam appréhendé comme religion, la Ligue élargit son approche à l'Islam comme civilisation, intégrant ainsi les thématiques des discriminations et de l'intégration<sup>39</sup>.

## **B. L'Islam comme civilisation : une approche en termes de particulier et d'universel**

Refusant de basculer dans une ethnicisation des problèmes sociaux, la Ligue élargit rapidement ce débat de l'intégration de la communauté musulmane à celle de l'ensemble des questions relatives à l'immigration. Elle l'inscrivit dans un questionnement sur l'équilibre entre le particulier et l'universel, au regard de la diversité nouvelle de la population française, suite à la loi de 1975 sur le regroupement familial. L'inscription des revendications égalitaires de ces individus « issus de l'immigration » dans la laïcité défendue par la Ligue fut postérieure à l'*aggiornamento* des années 1980. La Ligue fut ainsi absente de la marche pour l'égalité, la marche des Beurs de

---

*l'affaire des foulards, ou sur un tout autre terrain, de la reconnaissance d'une congrégation bouddhiste (elle aurait tout aussi bien pu être musulmane) a montré ses possibilités d'adaptation* ». Une loi s'adapte-t-elle cependant ? (Guy Gauthier (1991), p.14).

<sup>37</sup>Jacqueline Costa-Lascoux (2014).

<sup>38</sup>Christian Lochon (2000), pp.14-15.

<sup>39</sup>Voir par exemple les propos de Pierre Tournemire prononcé lors de son allocution à Rodez en 2004 : « *l'égalité de statut entre le culte musulman et les autres cultes est loin d'être acquise car ces solutions se heurtent à de nombreux obstacles, de nature culturelle et social et souvent, la méconnaissance du droit et de l'histoire laisse place à des représentations idéologiques* » (Tournemire, 2004). Cette analyse conduit la Ligue à adopter en 1995 une déclaration sur « la laïcité et la loi de 1905 ». La Ligue demande une égalité de traitement entre les différents cultes présents sur le territoire français, car « *elle ne saurait accepter que des entraves, essentiellement motivées par des considérations idéologiques, soient dressées – par les représentants du peuple – à l'encontre du libre exercice du culte musulman* » (cité par Michel Morineau (2008), p.81).



1983,<sup>40</sup> qui se déroula pourtant à la même période que des manifestations organisées pour la défense du Service Public et Unifié de l'Éducation Nationale, le SPULEN<sup>41</sup>. Les interrogations sur l'universel se précisèrent lors du colloque organisé en 1992. Les contributions à ces journées d'études adoptèrent une posture critique vis-à-vis de cet universel, dénonçant son approche comme reflet des valeurs et des idéaux du seul Occident. Jean Chesneaux, historien à Paris VII, rappela que le projet occidental de maîtrise du monde, manifeste à la fois par la chute du Royaume de Grenade et la conquête de l'Amérique, se fonda sur l'exclusion – des juifs et des musulmans d'Espagne –, et sur l'extermination des populations amérindiennes. Ces deux événements, explique-t-il, « *ont contribué à construire, tant en Espagne qu'en Occident en général, une identité collective fondée sur le refus de l'autre, l'exclusion, sinon la négation raciale* »<sup>42</sup>. La contribution d'Alain de Libera, chercheur à l'EPHE, interrogea elle aussi cet universel occidental. Exposant l'importance des sources arabes de la pensée européenne, soulignant leur expulsion volontaire de la philosophie occidentale au point que l'« *arabisme [devint] synonyme de barbarie* » au XV<sup>e</sup> siècle, l'auteur avertit que « *ne pas reconnaître de plein droit l'appartenance des Arabes et des juifs à l'histoire occidentale, c'est accepter une définition de l'Occident qui, justement, suppose l'effondrement du Moyen-Âge et procède directement de l'esprit de 1492. C'est identifier l'Occident à l'Europe chrétienne, bref c'est recommencer l'expulsion* »<sup>43</sup>. Jean-Michel Ducomte, actuel Président du mouvement, ne fait que confirmer les propos de ces deux universitaires, lorsqu'il évoque une « *confiscation de l'universel, fondée sur l'expulsion de tout ce qui ne ressortait pas de l'univers culturel occidental, transformé en instrument d'anéantissement culturel des civilisations offertes à l'appétit colonial* »<sup>44</sup>.

La Ligue de l'enseignement ne renonce pas à l'universel républicain, à l'existence d'un espace public, espace dans lequel « *le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat* »<sup>45</sup>, pour reprendre la définition proposée par Habermas, dont les travaux inspirent largement la Ligue sur cette question. C'est finalement au sein de cet espace public que les individus deviennent citoyens, que des règles sociales, universelles susceptibles de réunir l'approbation de la majorité des individus, si ce n'est de l'ensemble de ceux-ci, sont érigées. Pour que ce processus fonctionne, Claude Nicolet, autre auteur dont s'inspire la pensée de la Ligue, rappelle que les hommes ne doivent entrer dans cet espace public, ne peuvent réellement contracter entre eux que s'ils sont en position d'égalité, d'autonomie, de solidarité<sup>46</sup>. Si cet espace public relève de l'idéal-type, il n'en reste pas moins pour la Ligue de l'enseignement un objectif à atteindre. Or c'est à ce niveau que réside un double problème en matière d'intégration en France. Nombre d'individus n'entrent pas dans l'espace public en situation d'égalité et d'autonomie. Jean-Michel Ducomte le dénonça dans une allocution prononcée dans le cadre de la commission « citoyens dans la diversité ». « *Il n'est pas question de s'exprimer dans cet espace en apportant dans ses bagages sa communauté d'appartenance et en en faisant un repère indépassable [...] mais dans le cadre du débat engagé, chacun doit intervenir à égalité de droits. Ceci donne son plein relief à l'engagement d'un débat sur les discriminations. Chacun est-il réellement en situation de s'exprimer à égalité de droit ?* ». Joël Roman, philosophe et collaborateur de la Ligue, souligna, lors de cette même réunion, une autre difficulté. Si la République française privilégie la reconnaissance des droits de l'individu sur ceux du groupe, du collectif, cette appréhension rencontre de plus en

---

<sup>40</sup>La première marche des Beurs se déroula du 15 octobre 1983 au 3 décembre 1983 (date de l'arrivée sur Paris) ; la deuxième eut lieu en 1984 avec une arrivée sur Paris le 1er décembre 1984.

<sup>41</sup>Pierre Tournemire déclare à ce propos : « *le grand drame, c'est ça. Le jour où la marche des beurs arrive à Paris et rencontre Mitterrand, c'est [l'époque] des manifestations [pour la défense du SPULEN]. Même [période] et à l'époque personne [à la Ligue] n'a pensé à faire le lien* » (Tournemire (2014).

<sup>42</sup>Jean Chesneaux (1993), p.176.

<sup>43</sup>Alain de Libera (1993), p.81. La citation précédente se situe à la page 97 du même article. Les expressions sont soulignées dans le texte originel.

<sup>44</sup>Jean-Michel Ducomte (2012), p.67.

<sup>45</sup>Habermas (1978), p.61.

<sup>46</sup>Claude Nicolet (1987), p.13.

plus d'opposition des populations « issues de l'immigration ». « *Il y a de plus en plus un besoin d'affirmation identitaire [au sein de l'espace public] – les individus ne sont pas simplement satisfaits d'être reconnus comme individus, mais ils exigent aussi différentes formes de reconnaissance identitaire* ».

D'où, pour la Ligue, la nécessité de dépasser ce double obstacle au vivre-ensemble, pour permettre une entente politique entre individus de traditions et origines diverses, en réinventant le modèle particulier/universel républicain. Le mouvement se situe alors bien loin des propos prononcés par son ancien Président, Albert Bayet : « *partout où flotte le drapeau français souffle le vent de la liberté* »<sup>47</sup>. Bien au contraire, Joël Roman, dénonça dans un article de 2011 un « *communautarisme national républicain* »<sup>48</sup>, qui vise à imposer à la population des normes issues d'une identité particulière sous couvert d'universalisme.

Pour mieux comprendre l'approche du particulier et universel proposé aujourd'hui par la Ligue, il est utile de se référer au chapitre de l'ouvrage de Jean-Michel Ducomte *Laïcité, Laïcité(s) ?* consacré à cette question. Le Président du mouvement fonde en partie ses propos non plus sur Habermas mais sur Alain Renaut, philosophe français, enseignant à Paris IV et Sciences Po. Dans son ouvrage de 2009 *Un humanisme de la diversité, essai sur la décolonisation des identités*, l'auteur propose une alternative entre un universalisme abstrait et un particularisme qui s'avérerait sectaire, proche d'un relativisme excessif. Le premier correspondrait au « *communautarisme national républicain* » dénoncé par Joël Roman. Le second favoriserait une surenchère identitaire, une certaine sacralisation de la diversité, préjudiciable au vivre-ensemble. La troisième voie proposée permet d'intégrer la diversité dans l'universel. Il s'agit pour les individus de prendre conscience de « *la dimension émancipatrice, pour chacun, de quelque univers d'appartenance qu'il se réclame, de principes universels* »<sup>49</sup>. La Ligue ne cesse de rappeler en ce sens que la diversité, la pluralité, participent de l'universel et de la laïcité. Jacqueline Costa-Lascoux souligna par exemple lors de l'Assemblée générale de Créteil de 2000 que « *« l'intégration à la française » respecte la diversité culturelle, la pluralité des convictions, contre les vérités absolues, les identités prescrites, les rôles assignés. La laïcité, en accord avec les droits de l'homme et du citoyen, permet de choisir ses appartenances. La notion de choix est au cœur de l'intégration, comme elle l'est dans la laïcité et la citoyenneté. On ne raisonne pas seulement en terme de groupes discriminés* ». Favoriser l'émergence de règles sociales universelles au sein de l'espace public suppose ainsi une reconnaissance préalable de l'identité spécifique de l'autre, de sa dignité, de sa singularité. Ce préalable est fondamental au processus délibératif républicain.

## Conclusion

Les enjeux posés par l'islam à la fin des années 1980 ont conduit la Ligue à trouver un nouvel écho dans le débat public par un positionnement divergent du camp laïque, notamment lors de l'affaire du voile de 1989. Si l'islam suscita nombre de tensions et de divisions au sein de l'organisation, cette thématique s'inscrivit parfaitement dans la politique de renouvellement de la question laïque menée à la même période. Elle favorisa en outre une nouvelle interrogation des conceptions du particulier et de l'universel de la Ligue de l'enseignement. Notons à ce sujet que la déclinaison de cette thématique varia quelque peu selon les Présidents du mouvement, de « l'humanisme laïque » de Roger Lesgards à « l'espace public » cher à Jean-Michel Ducomte, en passant par « l'intégration » pour Jacqueline Costa-Lascoux.

Il apparaît aujourd'hui indispensable que la Ligue œuvre plus efficacement à l'intégration républicaine, participe davantage d'un débat public sur la question de l'islam évitant amalgames et instrumentalisation. Elle doit s'engager dans cette démarche en mobilisant ses groupes de réflexion, Cercles Condorcet, Comité national laïcité, entre autres, afin de rester un « laboratoire d'idées » influent ; elle doit également prouver sa capacité à mobiliser son réseau et à investir l'ensemble du

---

<sup>47</sup>Cité dans Pierre Tournemire (2015), p.39.

<sup>48</sup>Joël Roman (2011), 135.

<sup>49</sup>Jean-Michel Ducomte (2012), p.71.

territoire, rural comme urbain, centres-villes comme quartiers défavorisés, afin de rester fidèle à son objectif fondamental de défense de la laïcité, en tant qu'idéal d'émancipation et d'égalité entre les hommes.

### **Bibliographie des références citées**

- **ASTRE, Louis**, Lettre à Jean-Marc Roirant et Pierre Tournemire au sujet de la Commission Laïcité et Islam, 5 juillet 2000.
- **BAUBEROT, Jean**, « D'un pacte laïque à l'autre », *Panoramiques*, n°1, Paris : Corlet, 1991, pp.22-26.
- **BAUBEROT, Jean, & DIEUZEDE Henri (dir.)** *Les phénomènes religieux aujourd'hui et la laïcité*, rapport du groupe de travail « phénomènes religieux » du Cercle Condorcet de Paris, Paris : Ligue française de l'enseignement, 1989.
- **BOYER, Alain**, « La laïcité de 1905 et l'islam », in ARKOUN, Mohammed (dir.), *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen-Âge à nos jours*, Paris : Albin Michel, 2006, pp.705-709.
- **CHAAMBI, Abdelaziz**, allocution prononcée lors de la réunion du 29 mars 2002 du groupe de travail « citoyens dans la diversité ».
- **CHESNEAUX, Jean**, « Du bon usage de l'histoire », in *Granadas 1492, histoire et représentations*, Toulouse : Amam, 1993, pp. 173-187.
- **CHOUGNY, Martine**, Compte-rendu de la réunion du groupe de travail n°3 sur le rapport moral, Congrès de Clermont-Ferrand, 1995.
- **COSTA-LASCOUX, Jacqueline**, allocution prononcée lors de la journée des grands témoins, Ligue de l'enseignement, avril 2014.
- **COTHEREAU, Jean** (1980), allocution prononcée au Congrès de Rouen de la Ligue de l'enseignement.
- **DARROY, Jean**, propos prononcés lors du Conseil d'administration de la Ligue de l'enseignement, 16 mai 1990.
- **DOT, Georges**, allocution lors du Congrès de Metz de la Ligue de l'enseignement, 1980.
- **DUCOMTE, Jean-Michel**, *Laïcité, Laïcité(s) ?*, Paris : Privat, 2012.
- **DUMAY, Jean-Michel**, « La Ligue de l'enseignement prône une « laïcité plurielle » et « concrète », *Le Monde*, 4 décembre 1990, p.12.
- **FAHY, Paul**, propos énoncés lors du Congrès de Nîmes, Ligue de l'enseignement, 1975.
- **FRANCHI, Anne-Marie**, synthèse de l'enquête menée auprès des Fédérations de la Ligue de l'enseignement sur « laïcité 1986 », 1986.

- **GABORIEAU, Marc & ZEGHAL, Malika**, « Autorités religieuses en Islam », *Archives des Sciences sociales des religions*, n°125, 204, pp.5-21.
- **GAUTHIER, Guy**, « ...Après propos, « Ils » sont là », *Panoramiques*, n°1, Paris : Corlet, 1991, pp.9-15.
- **GAUTHIER, Guy**, *1984-1994 : laïcité, le réveil ?*, à paraître sur <http://www.laicite-laligue.org/>, rentrée 2015.
- **GUICHARD, Pierre**, « Le concept d'Etat et de pouvoir en Andalus : les raisons d'un éclatement et d'une disparition », in *Granadas 1492, Histoire et représentations*, Toulouse, Amam, 1993, pp.29-35.
- **HABERMAS, Jürgen**, *L'espace public*, Paris : Payot, 1978.
- **INSTITUT DU MONDE ARABE, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, UNIVERSITE PARIS VII**, Fascicule de présentation du colloque Granada, 1492-1992, Du royaume de Grenade à l'avenir du monde méditerranéen.
- **LIBERA, Alain de**, « Sources arabes de la pensée européenne », in *Granadas 1492, histoire et représentations*, Toulouse : Amam, 1993, pp.73-97.
- **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**, Compte-rendu du Conseil d'administration, 3 mai 1978.
- **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**, Compte-rendu du Conseil d'administration, 22-23 septembre 1979.
- **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**, Compte-rendu du Congrès de 1986.
- **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**, Compte-rendu de l'Assemblée générale de Périgueux, 1990.
- **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**, *Laïcité et islam, l'intégration des musulmans dans une France une et diverse*, décembre 2000.
- **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**, Motion « la laïcité pour unir et non pour exclure », Assemblée générale de Troyes, 2003.
- **LOCHON, Christian**, « L'islam libéral », *Les cahiers laïques*, n°234, septembre 2000, pp.14-25.
- **MORINEAU, Michel** (1997), Courrier de lancement de la commission islam et laïcité, 3 février 1997.
- **MORINEAU, Michel**, « Laïcité et Islam, Conception, naissance et disparition d'une commission engagée », *Diasporiques*, n°4, décembre 2008, pp. 79-85.
- **MORINEAU, Michel**, entretien réalisé par Frédéric Chateigner et Charles Conte, le 26 novembre 2013.

- **MORINEAU, Michel, & TOURNEMIRE, Pierre**, Courrier adressé au membre de la commission islam et laïcité, 26 août 1997.
- **MORINEAU, Michel, & TOURNEMIRE, Pierre**, « La Ligue de l'enseignement et la laïcité », supplément des *Idées en mouvement*, n°58, avril 1998.
- **NICOLET, Claude**, « Préface », in GAUTHIER, Guy, & NICOLET, Claude, *Laïcité en mémoire*, Paris : Edilig, 1987, pp.11-18.
- **RENAUT, Alain**, *Un humanisme de la diversité, essai sur la décolonisation des identités*, Paris : Flammarion, 2009.
- **ROLLOT, Jean-Louis**, « Changer de redingote historique », *Panoramiques*, n°1, Paris : Corlet, 1991, pp.7-8.
- **ROMAN, Joël**, « La laïcité comme partage d'un monde commun », *Vie sociale*, n°2, 2011, pp.131-136.
- **TOURNEMIRE, Pierre**, « Islam et laïcité, incompatibilité ou incompréhension ? », allocution prononcée à Rodez, mars 2004.
- **TOURNEMIRE, Pierre**, allocution prononcée lors de la journée des grands témoins, Ligue de l'enseignement, avril 2014.
- **TOURNEMIRE, Pierre**, entretien réalisé le 28 avril 2015.
- **TOURNEMIRE, Pierre**, *La Ligue de l'enseignement*, Paris : Milan, 2015.

**Séminaire « La Ligue de l'enseignement et la pluralité culturelle. Du folklore à la diversité » 6 & 7 juillet 2015 CISP Ravel Paris**

<https://memoires.laligue.org/>